

Conservation and protection des collections du patrimoine archéologique aux musées

Dr. Saïd Al Hajji*

Abstract

L'intérêt accordé au patrimoine culturel s'est accru à l'échelle mondiale. Tous les pays ont mis en pratique des mesures légales et des lois, afin de conserver et de sauvegarder leur patrimoine culturel. Des centres scientifiques et des structures administratives ont été créés à cet effet et une grande importance a été accordée au développement des compétences professionnelles, et à la gestion du patrimoine culturel, notamment archéologique dans les sites et les musées, il est impératif de prendre des mesures légales afin d'éviter les dégâts provenant des catastrophes naturelles, ou d'origine humaine. C'est dans ce cadre que se pratique la conservation préventive dans les réserves. Les salles d'exposition du musée est une institution qui doit sauvegarder les collections archéologiques et artistiques contre le vandalisme, les attaques chimiques, le sabotage, comme les incendies et les inondations. Pour ce faire, les autorités syriennes ont pris les mesures nécessaires en temps de guerre.

* Département d'Archéologie - Faculté des Lettres et de Sciences Humaines - Université de Damas
For the paper in Arabic see pages (87-115).